



Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27
Pouvoirs : 4

Date convocation : 10/06/2026
Affichage : 10/06/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU HAUT-ALLIER MARGERIDE** **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le 17 juin à 18H00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Marc OZIOL, Delphine PEYRET, Henri PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Pascal DELMAS, Florence VIGNAL, Olivier ALLE, Magali ROUX.

Pouvoirs : Pascal DELMAS à Anne-Marie PIJEAU, Florence VIGNAL à Claude SOLIGNAC, Olivier ALLE à Jean-François COLLANGE, Magali ROUX à Guylène BLAES,

Secrétaire de séance : Johanne TRIOULIER

Objet : SECTORISATION DES RESEAUX AEP DANS LE CADRE DES SCHEMAS DIRECTEURS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avancée des schémas directeurs AEP et la fin de la première phase « état des lieux »,

Considérant qu'il est nécessaire de sectoriser l'ensemble du réseau d'eau potable pour :

- *réaliser une analyse fonctionnelle fine*
- *avoir une meilleure efficacité dans la recherche des fuites*
- *fiabiliser les déclarations de prélèvement*

Considérant que ces travaux sont primordiaux pour assurer une gestion efficace du service,

Considérant enfin, l'opportunité de réaliser ces travaux dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des crédits ouverts auprès du département de la Lozère.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE :**

DE VALIDER le projet d'installation et/ou de modification de 43 compteurs de sectorisations

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération, établi comme suit :

Montant total de l'opération : **89 511.10 € HT**

Plan de financement :

Subvention sollicitée auprès de l'AELB 60 % :	53 706.66 €
Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère 20 % :	17 902.22 €
Autofinancement :	17 902.22 €

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions mentionnées ci-dessus.

DE DONNER MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre de ce dossier et pour signer tous documents s'y référant.

Le Secrétaire de séance



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président



Marc OZLOH

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.